

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**COMMUNE DE CHAVEIGNES**  
**2 C Le Bourg**  
**37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de la Mairie de CHAVEIGNES le :

**Jeudi 17 décembre 2020 à 19 h 00**

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
 Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
 Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2020,
- ✓ CFA St-Pierre des Corps : demande de subvention
- ✓ Dépenses liées à la gestion de crise sanitaire Covid-19 : possibilité d'étalement des charges
- ✓ Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2021 :  
 Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 :  
 Approbation du projet et possibilité de dépôt de 2 demandes de subventions
- ✓ Logements communaux : Etat annuel des recettes et estimation financière du 1 Allée du Gué Roger
- ✓ Bon d'achat de fin d'année pour les aînés
- ✓ Logo de la commune
- ✓ Travaux RD 757 : Point d'avancée des travaux, restes à réaliser et travaux 2021
  
- ✓ Questions diverses : ...

**Séance du 17 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire,

**Etaient présents :** DUBOIS Philippe, LAMBESEUR Raymond, MANCEAU Françoise, MONTAS Alain, DIEU-COURREGES Cynthia, SÉCHET Emilie, LEFEVRE Pierre, JEAN Catherine, AUBERT Laurent, RIBOT Sylvain, PLANA Jacques, MARÉCHAUX Pascal, MÉRON Marie-Rose,

Absente : ARNAULT Arlette (pouvoir à Emilie SECHET), MARÉCHAUX Olivier (pouvoir à Pascal MARECHAUX),

A été élu secrétaire de séance : Sylvain RIBOT

Monsieur le maire demande au conseil municipal le rajout à l'ordre du jour de 2 points concernant :

- \* Une facture Hégron pour les travaux de reprise de tampons et gargouilles d'évacuation des eaux pluviales de l'Avenue de la Coupure du Parc,
- \* Un projet de bornage sur un chemin de la commune

Le conseil municipal accepte ces rajouts.

**Délibération 2020 12 17-01**  
**Facture HEGRON : reprise de tampons et gargouilles**

Monsieur le maire rappelle les travaux sur les reprises de tampons et gargouilles d'évacuation des eaux pluviales des riverains de l'Avenue de la Coupure du Parc et le fait que le montant prévu dans les travaux initiaux (3 841.57 €) n'était pas suffisant eu égard à l'ampleur du projet. Ces travaux sont des réparations de regards de pied de chutes de gouttières, des canalisations et des têtes de gargouilles.

Il précise qu'un premier montant de travaux se chiffrait à 17 240 € ht. Après contrôle des mesures et matériaux posés, le montant retenu est de 15 840 € ht.

Le montant de 3 841.57 € sera bien sûr soustrait de la valeur de l'opération RD 757.

Au départ envisagé, le remboursement d'une partie des travaux par les riverains, n'est plus possible.

L'AMIL (association des maires d'Indre-et-Loire) interrogée sur ce point a fait savoir qu'il ne peut y avoir, après coup, de refacturation auprès des riverains. La démarche aurait dû être inverse : Prévoir les travaux, soumettre aux riverains, qui se seraient engagés sur une base de devis et par une convention signée (« offre de concours » : engageant leur paiement), faire réaliser les travaux (pour le compte des riverains), les régler et accepter les offres de concours (remboursement) des riverains.

Les habitants de l'avenue sont tous, en général, satisfaits de ces travaux, qui améliorent et embellissent la rue.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'anticipation sur ce surcoût important. C'est une grosse erreur à la base du projet. Pour de prochains travaux, il conviendra d'anticiper bien en amont ce type de problème. Certains élus font remarquer que l'on ne pourra se permettre de demander à d'autres riverains, sur d'autres secteurs, des participations financières, car on aura créé un précédent. Par contre il sera notifié que le rejet des eaux pluviales sur le domaine public sera régulé par les différents propriétaires.

M. le Maire précise que par le biais du FCTVA, la TVA sera récupérable dès 2021 (3 168 €).

Il convient d'accepter cette facture pour pouvoir clore ce dossier.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Décide d'accepter la facture Hégron d'un montant de 15 840 € ht soit 19 008.00 € ttc,
- Dit que cette facture sera payée sur le budget 2020 en section de fonctionnement 615231 : travaux d'entretien et réparation de voirie.
- Charge Monsieur le Maire du bon aboutissement de ce dossier.

#### **RD 757 : Point d'avancée : Restes à Réaliser 2020 sur 2021**

Sur l'opération de réaménagement de la RD 757, les restes à réaliser comptables sont de l'ordre de 70 492.85 € (qui seront reportés en RàR2020 sur 2021).

Cette somme comprend les fosses à creuser, arbustes, rosiers... à planter ainsi que la peinture sur l'ensemble de la route, plus un reliquat budgétaire.

Sur 2021, Pour ce secteur, il est envisagé la couche de roulement Avenue de la Coupure du Parc, Route de Tours du plateau Garage Aubert à la Rue des Lisons. Il faudra compter environ 105 000 € TTC.

Le panneau de rétrécissement au niveau du Pont du Mâble à l'entrée de Richelieu a été posé.

### **Délibération 2020 12 17-02** **Projet de bornage de route avec un riverain**

Monsieur le maire fait part de courriers (mails) reçus d'un habitant de la commune relatifs à des questions de limites de propriété avec la commune. VC 303 de la RD 20 (route de Braslou) à Locanne.

La couche de roulement de cette route a été refaite à l'identique. Le riverain estime que la commune à recreuser le fossé fragilisant ainsi les poteaux de sa clôture.

Les parcelles de ce riverain n'ont pas fait l'objet du remembrement à l'époque de la procédure. Sa propriété borde donc la VC 303, voie communale.

Le riverain voudrait que les limites soient clairement définies : route et fossés qui en découlent. Un devis de bornage a été demandé à un géomètre, il s'élève à 1 320.00 ht soit 1584 € ttc.

Les élus précisent que c'est ce riverain qui est à l'origine de cette demande, il doit donc participer aux frais de bornage.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier au riverain, lui proposant un bornage afin de déterminer les limites des propriétés riveraines avec la voie communale.
- Précise que ce riverain doit participer aux frais de bornage.

**Délibération 2020 12 17-03****Approbation compte rendu conseil municipal du 9 novembre 2020**

Mme Méron fait remarquer qu'il manque 2 mots à la page 77 : Monsieur « le Maire », le dernier compte rendu sera rectifié.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 2020 12 17-04****CFA St Pierre des Corps : Demande de Subvention**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention reçue du CFA de St Pierre des Corps dans lequel 3 jeunes habitants de Chaveignes suivent leur scolarité. Il rappelle qu'il est alloué, habituellement 50 € par enfant de Chaveignes.

Il avait été budgété 5 000 € pour l'année 2020. Le montant alloué depuis le début de l'année s'élève à 4 268 €. Le Maire demande aux élus de se prononcer.

Remerciement pour attribution de subvention de la part du CFA MFEO de Sorigny

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :  
CFA de Saint Pierre des Corps : 50 € par enfant soit 150 €
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au versement de ces subventions.

**Délibération 2020 12 17-05****Amortissement des charges des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19**

**L'Etat offre la possibilité** d'amortir les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19, ceci afin d'en limiter l'impact sur le budget 2020, de préserver les équilibres budgétaires tout en gardant la traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de cette crise sanitaire. L'amortissement peut se faire maxi sur 5 exercices consécutifs.

Monsieur le maire propose d'amortir ces dépenses sur 2 ans et présente l'état récapitulatif de ces dépenses qui sera annexé à la délibération et transmis au contrôle de légalité puis au comptable public.

Il fait part que le Département d'Indre et Loire a attribué une aide dans le cadre de l'Aménagement du territoire, pour l'achat des masques : 618.27 € sur la base de 1 masque par personne soit  $618.27 / 557 = 1.11$  € /masque d'aide (cout d'achat 3,21 HT € par masque).

La commune avait choisi d'acheter 2 masques par personnes.

Il reste à recevoir l'aide de l'Etat.

Vu la circulaire n ° NOR : TERB2020217C, relatif au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et des leurs établissement publics, liées à la gestion de la crise sanitaires du Covid-19,

Vu l'état récapitulatif des dépenses annexé à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité**

- Approuve l'état récapitulatif des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19,

- Décide d'amortir à partir de 2020, les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19,
- Dit que cet amortissement se fera sur 2 ans exercices : 2020 et 2021
- Accepte les opérations budgétaires et comptables suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses	4815 - 040 : Charges liées à la crise sanitaire Covid-19 :	+	3 717.66 €
Recettes	4815 - 040 : Charges liées à la crise sanitaire Covid-19 :	+	1 858.83 €
Recettes	021 - Virement à la section de fonctionnement :	+	1 858.83 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	6812 - 042 : Dotations amortissements charges fonctionnement à répartir :	+	1 858.83 €
Recettes	791 - 042 : Transfert de charges d'exploitation :	+	3 717.66 €
Dépenses	023 - Virement de la section d'investissement :	+	1 858.83 €

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

### Délibération 2020 12 17-06

#### **Fonds Départemental de solidarité Rurale (FDSR) 2021 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du four communal et des abat-sons de l'église et les premières discussions lors du précédent conseil.

Des premiers devis ont été reçus et il convient de statuer sur le projet et de définir un plan de financement.

Ce plan de financement ne préfigure en rien le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux, il suffit au dépôt de dossier.

Outre la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour un montant de 7 582 € (soumis à critères de travaux HT de 15 164 € sinon 50 % de la dépenses réelle réalisée), il peut être déposé une demande à la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

En effet les projets répondant à la préservation du patrimoine historique et culturel entrent dans ce dispositif.

Au départ la date limite de dépôt du dossier, qui était fixée au 30 novembre, ne permettait pas déposer une demande faute de devis. Mais la date étant reportée au 20 décembre, Monsieur le Maire propose de s'inscrire dans ce dispositif.

Le montant qui pourrait être obtenu n'est pas connu, ni certain à l'avance. On demande toujours plus au haut taux possible.

Les projets doivent être réalisés dans l'année 2021.

Monsieur le maire présente le plan de financement établi sur les premiers devis reçus. Il précise que le choix des entreprises n'est pas encore réalisé, il se fera ultérieurement.

Collectivité Commune de ChaveignesOpération Réhabilitation d'un four communal et réfection des abats-sons de l'église

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Charpente Four communal	8 688.28 €
Maçonnerie sol pavés Four communal	2 476.91 €
Menuiserie porte Four communam	1 950.00 €
charpente-menuiserie Abat-sons Eglise	3 320.00 €
	0.00 €
	0.00 €
	0.00 €
	0.00 €
	0.00 €
<b>Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)</b>	<b>16 435.19 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	montant aide sollicité	Taux intervention
DETR	sollicité/acquis	200 000.00 €	50.00 %	0.00 €
DSIL	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
<b>DSIL exceptionnelle</b>	sollicité	16 435.19 €	30.00 %	5 000.00 €
FNADT	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
Autre subvention Etat (à préciser)	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
Fonds européens	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
Conseil départemental <b>FDSR 2021</b>	sollicité	15 164.00 €	50.00 %	7 582.00 €
Conseil régional	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
Autres (à préciser)	sollicité/acquis	0.00 €	0.00 %	0.00 €
<b>Sous-total des aides sollicitées</b>				<b>12 582.00 €</b>
<b>Autofinancement</b>		3 853.19 €	100.00 %	3 853.19 €
<b>Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessous)</b>		<b>16 435.19 €</b>		16 435.19 €

*Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement*

*RAPPEL : la part d'autofinancement ne doit pas être inférieure à 20 %*

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le projet de réhabilitation du four communal et des abat-sons de l'Eglise,
- Approuve les modalités de financement comme ci-dessus,
- Décide d'inscrire ce projet sur le budget 2021,
- Décide de solliciter une aide de l'état, de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 au plus haut taux possible,
- Décide de solliciter et de déposer une demande de subvention au titre du FDSR 2021,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titres des subventions demandées,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Entérinera le choix des entreprises un fois l'ensemble des devis reçus,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

### Délibération 2020 12 17-07

#### **Logements communaux état annuel des recettes Estimation financière du 1, Allée du Gué Roger**

Monsieur le Maire présente un tableau des recettes générées par les locations communales ainsi que les charges afférentes.

Le rapport des loyers pour les 6 logements est d'environ 36 000 € à l'année. Les charges fixes (assurances propriétaire bailleur et taxe foncière sur le bâti) sont de l'ordre d'environ 3 100 €/an. Des travaux de type remplacement de chaudières sont à prévoir, les logements ont 18 ans.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur une éventuelle vente du 1, Allée du Gué Roger. Il présente une estimation financière qui a été réalisée soit 105 000 €.

Monsieur P. Maréchaux demande ce qui pourrait motiver une éventuelle vente.

Monsieur le Maire répond que cela pourrait dégager de la trésorerie pour de futurs projets (aménagement de la Rue de la Croix Moussé, le nouveau lotissement...), projets qui sont dans la profession de foi des nouveaux élus.

M. Maréchaux argue que le remplacement d'une chaudière ramené à l'ensemble des loyers ne représente pas grand risque financier (3 500 €). Le rapport restera toujours intéressant. La location de ce type de logement est assurée sur notre territoire qui manque de bien à louer.

Monsieur le Maire précise qu'il faut penser à l'attrait de Chaveignes, au renouvellement de la population, un nouveau lotissement, c'est plus de population et plus d'impôt « qui rentrent ».

#### Tour de table :

Françoise Manceau : le plus urgent est le remplacement d'une chaudière. Cela doit être possible pour le budget sans être obligé de vendre la maison. Elle n'est pas partante pour une vente, même pour de la trésorerie.

Alain Montas : n'est pas pour vendre ce logement.

Emilie Séchet : La vente pour de la trésorerie, pour envisager un deuxième lotissement est une bonne idée. A terme ce serait bénéfique pour la commune et dans quelques années, il y aurait plus de population.

Laurent Aubert : n'est pas contre une vente dans l'optique d'un deuxième lotissement et il faudrait même se garder 2 terrains pour construire des logements locatifs pour les aînés.

Marie-Rose Méron : serait d'accord dans l'objectif d'un lotissement avec terrains pour logement communaux. Pourquoi ne pas inclure un délai dans le nouveau bail locatif, ou une location-accession ?

Catherine Jean : ni pour, ni contre, il faut penser à l'aménagement de la Croix Moussé, il y a des finances à trouver. Il reste 5 ans de mandat.

Jacques Plana : Plutôt pour si dans le 2<sup>ème</sup> lotissement, il y avait des logements construits par la commune en vue de la location.

Pierre Lefevre : n'est pas pour vendre ce logement.

Sylvain Ribot : s'il y a reconstruction de logements ailleurs pourquoi pas, mais pas pour le moment, c'est trop tôt. Au moment voulu, ce sera bon.

Pascal Maréchaux : n'est pas pour, car c'est un rapport financier régulier par les loyers. Le marché de l'immobilier marche bien. Un lotissement et garder cette maison ce serait bien. Il faut affiner le projet lotissement, faire une prospective financière.

Raymond Lambeseur : est plutôt pour un bail avec nouveau locataire avec un délai pour vendre + tard. Et réfléchir sur le projet futur de lotissement.

Cynthia Dieu-Courrèges : il faut creuser le projet lotissement, voir plus loin. Il y a trop de flou, pour décider une vente maintenant. Il faut travailler le projet lotissement.

### **Délibération 2020 12 17-08**

#### **Bon d'achat fin d'année pour les aînés**

Monsieur le Maire proposer d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 15 € par personne aux + de 70 ans (environ 150-155). Ces bons seraient à utiliser chez les commerçants partenaires, à savoir Coiffeuse, Esthéticienne, Prothésiste ongulaire, Boulangerie, K'di Fermier et Intermarché qui ont tous répondu favorablement à cette initiative.

Des élus font remarquer qu'il faudrait prendre contact aussi avec Mme Julie Maréchaux des « Produits de Julie » (farine, huile, vinaigre) ainsi qu'avec Mme Annabelle Chesseron (vin).

Il conviendra aux habitants de se rapprocher des commerçants et le cas éventuel de prendre rendez-vous (comme pour l'esthéticienne, la coiffeuse et la prothésiste ongulaire).

Les aînés concernés par ce bon sont les 70 ans et plus, en résidence principale.

le montant maxi serait d'environ de 2 310 € à prendre sur le budget d'action sociale de la commune.

Monsieur le Maire informe que certains habitants ont téléphoné à la mairie afin de savoir ce qui était organisé à la place du banquet du 11 novembre qui n'a pas eu lieu.

Certains élus estiment que l'idée n'est pas bonne, une fois la crise sanitaire passée, est-ce que les habitants reviendront pour le banquet du 11 novembre, ou ne préféreront-ils pas avoir de nouveau un bon d'achat ?

Monsieur le Maire précise que dans le courrier qui accompagnera le bon, il sera bien noté que c'est une opération dû à la crise sanitaire.

Il conviendra d'associer les membres de la commission action sociale.

Une réunion est programmée lundi 21 à 19h. D'ici là la liste des bénéficiaires va être communiquée à tous les conseillers municipaux et aux membres de la commission action sociale.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions – 12 pour)**

- Décide d'offrir un bon d'achat de 15 € par personne,
- Aux aînés de Chaveignes de 70 ans et plus, en résidence principale,
- Dit qu'il convient de vérifier la liste des personnes bénéficiaires,
- Dit que ces bons seront à utiliser chez les commerçants partenaires,

- Dit que les bons d'achat seront à utiliser avant le 15 janvier 2021,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

## LOGO de la commune

Une partie des élus n'avaient pas pu voir le projet de logo. Françoise Manceau le représente et explique la sémologie.

Il convient d'attendre celui de M. Larus qui devrait nous être présenter fin de l'année.

La proposition qui ne préfigure en rien du choix final qui sera effectué plus tard.

## Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07

du 26 mai 2020

au titre de l'article L 2122.22 du CGCT

### Informations aux élus

#### Urbanisme :

DIA 037 065 20 20015 : Pour mutation d'un immeuble La Blanchisserie 37120 Chaveignes, adresse postale : 6, Route de Chinon 37120 Richelieu ; non préemption (exécutoire le 20/11/2020)

CU a) 037 065 20 20022 : Pour mutation d'un immeuble La Blanchisserie 37120 Chaveignes, adresse postale : 6, route de Chinon 37120 Richelieu

CU a) 037 065 20 20023 : Pour mutation d'un immeuble ZN 27 Route de Thuet

CU a) 037 065 20 20024 : Pour mutation d'un immeuble ZN 33 Route de Thuet

DP 037 065 20 20010 : Division d'une parcelle en 2 nouvelles parcelles. D 232 au 19, Rue de Verrières

#### Questions et informations diverses :

Département Touraine : Attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Animation Locale (FAL) d'un montant de 500 € pour le Marché Fermier 2020.

Dates des vœux et des diverses festivités 2021 : le calendrier est établi sous réserve des conditions sanitaires.

Nettoyage des gouttières du Presbytère et démoussage de la toiture de local du comité des fêtes et de l'autre four communal (derrière mairie).

Distribution des sacs jaunes : les 16 et 23 janvier prochain de 14h à 17h. Une information sera faite dans le Mairie Info.

Marché aux Truffes de Marigny Marmande : Invitation aux 2 marchés qui se dérouleront les 21 et 28 décembre 2020 dès 10h.

#### Tour de table :

PNR : Nouvelle charte adoptée par le conseil syndical du PNR. La carte du territoire du PNR sera communiquée aux élus.

Réunion CCTVV en visio sur les Maisons de service au public/Maison France Service. Elles sont beaucoup fréquentées pour les démarches liées à la dématérialisation (ANTS : Carte d'identité, passeport...).

Réunion CCTVV commission Culture, en visio. Les projets culturels de l'année ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Peu de spectacle, pas de cinéma ce qui créé des soucis au niveau des associations.

Curage de fossés : recenser et prévoir de nouveaux fossés à curer en 2021.

SMICTOM : fin de l'UVE de Chinon en 2025. Il est annoncé que les déchets à incinérer seraient à transporter dans le Loiret. Une étude pour refaire la déchetterie de Richelieu afin de pouvoir mieux trier, notamment le bois qui pourrait ainsi être mieux valoriser.

SIAEP : la forme délégation de service public a été reconduit. Un appel d'offre mutualisé avec le syndicat du Richelais est mis en place afin de bénéficier d'un effet de volume (plus de foyers en regroupant les 2 syndicats dans l'appel d'offre), mais chaque syndicat reste autonome.

SIEIL : BP 2021 voté en visio. Point sur les investissements 2021 : Augmentation de l'enveloppe de fonds de concours, volet énergétique, étude hydro, véhicule au gaz naturel...

OPAH : le programme OPAH de la CCTVV se terminera le 31 aout 2021. Ce programme permet aux habitants d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique de la maison et/ou de les adapter à leur mobilité (pour les personnes âgées, handicapées..). il permet aussi une caisse d'avance, ce qui permet aux habitants de ne plus avancer la somme totale des travaux mais de payer seulement leur reste à charge. « Ma prime rénove » changera de modalité d'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle s'adressera à tous, mais les critères de gains d'économie d'énergie seront plus conséquents.

Fibre : les travaux de déploiement de la fibre (tirage de câbles) sur notre territoire s'accélèrent. TDF (chargé de ce déploiement) veut rattraper son retard dû au Covid. Le coût pour l'Indre-et-Loire est de 490 millions d'€ dont 89 % est pris en charge par TDF.

prochaine réunion le 14 janvier 2021 à 19h.

La séance est levée à 23 h 10